

CE QUE LA POSTE NE VOUS DIRA JAMAIS,  
ON EN PARLE

# SUD VERSIF

L'actualité de toute La Poste

## 2015 : Un bilan social édifiant



- ★ Des Accidents et maladies en hausse
- ★ Moins de promotions
- ★ Moins d'augmentation de salaires

**S**elon Philippe Wahl, les résultats de l'entreprise doivent profiter à l'ensemble des postier-es. Les meilleurs outils pour juger de la véracité de tels propos sont la fiche de paie et les indicateurs sociaux. Pour ce qui concerne la fiche de paie, c'est vite vu. Ce ne sont pas les quelques miettes sur le point d'indice des fonctionnaires lâchées par le gouvernement après 5 ans de blocage ou les augmentations minimales accordées aux salarié-es qui accèdent à cette affirmation ! Même si cette possibilité n'est pas à la hauteur des enjeux, peut-être que le

montant de l'intéressement, partiellement, aux propos du président de La Poste. Eh bien non ! Malgré 635 millions de bénéficiaires, en hausse de 24 % par rapport à l'année précédente, le montant d'intéressement s'est limité à 373,52 € nets, en hausse de 28€, quelle fortune ! Il est vrai qu'il est difficile de donner de l'argent à tout le monde et que les dirigeants ont des priorités. La somme réservée aux actionnaires (l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations), 171 millions, est plus de deux fois supérieure à celle consacrée au personnel à travers l'intéressement (80 millions)... ! Il faut d'ailleurs souligner

Suite page 2

### La Poste va-t-elle disparaître ?

----> Nos patrons nous préparent un PostExit

Depuis plusieurs années, le milieu rural subit une désertification des services publics avec, entre autres, à la pointe du combat, la transformation de bureaux de poste en Agences POstales Communales et autres formes de sous-traitance chez des commerçants. Maintenant, avec le projet "attractivité du réseau" c'est au tour de la présence postale en milieu urbain. Et présence relève de l'euphémisme, pour preuve :

la litanie des bureaux urbains fermant ne cesse de s'allonger : Le Mans (3), Rennes (7), Saint Malo (1), Nantes (2), Brest (3), Saint Etienne (2), Paris (23)...

Cette fois, les masques tombent. Enfin, il ne s'agit que d'une demi-surprise. La stratégie est suggérée depuis la création de LBP en 2006.

Ainsi, ces fermetures de bureaux et la restructuration du réseau postal dans son intégralité étaient déjà dans les tuyaux il y a 10 ans.

**SUD s'adressera dès la rentrée aux élu-es, forces politiques, associatives et syndicales dès septembre pour le maintien de la présence postale**

## “ 24% de hausse des bénéfices 0% de hausse des salaires”

toutes les incohérences de l'Etat actionnaire qui verse 316 millions d'euros à La Poste au titre du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) malgré la destruction de 7 657 emplois ! Comme Sud le revendique depuis la création de ce cadeau au patronat, il est temps d'abroger

ce CICE ! En revanche l'Etat serait plus inspiré en réglant son ardoise annuelle de 500 millions d'€ au titre des missions de service public non compensées et en abandonnant les 171 millions d'euros de dividendes. Cela représenterait 671 Millions d'euros qui pourraient être utiles pour le service public et pour les postier-es.

Rêvons un peu, une partie des bénéfices a peut-être été utilisée pour améliorer les conditions de vie au travail (la Qualité de Vie au Travail, pour reprendre la novlangue des patrons et de certaines organisations syndicales) ? Si tel est le cas, cela devrait se traduire par une amélioration des indicateurs sociaux du bilan social et du rapport de situation comparée (RSC, document relatif à l'égalité pro-



fessionnelle). Hélas, comme les années précédentes, les principaux indicateurs restent dans le rouge et, pour nombre d'entre-eux, se dégradent encore ! Il s'agit d'une nouvelle alerte démontrant que le malaise social est toujours bien présent. Les patrons de La Poste et ses actionnaires feraient mieux de prendre en compte cette situation au lieu de rester les yeux braqués sur la courbe des profits !

### Absentéisme pour maladie :

# Cote d'alerte maximale !

Il s'agit maintenant d'un fait reconnu : le taux d'absentéisme est en corrélation avec les conditions de vie au travail... sauf pour les patrons de La Poste !

Plutôt que de tenir compte de la situation afin d'y trouver des réponses, ils préfèrent s'enfermer dans le déni ! Selon eux, certes, le niveau d'absentéisme est élevé mais la cause est toute trouvée : le vieillissement des postier-es ! Depuis des années, la même rengaine nous est resservie à l'identique. Ces messieurs-dames ne font vraiment pas preuve d'imagination ! Ils et elles en font d'autant moins que chaque année, leurs propres chiffres infirment leurs déclarations !

### Très préoccupant !

Le taux d'absentéisme s'élève à 6,65 (en progression de 4,40 % par rapport à l'année précédente). En comparaison, ce taux s'élève à 4,59 en moyenne dans l'ensemble des entreprises en France, il est donc supérieur de 44,88 % à La Poste ! Le même constat peut être tiré pour ce qui concerne le nombre de jours d'arrêt maladie par an et par agent. A La Poste, il culmine à 25,1 jours<sup>1</sup> alors qu'il se situe à 16,6 jours en moyenne dans l'ensemble des entreprises. Ces chiffres sont d'autant plus préoccupants qu'ils sont en constante augmentation depuis des années, et cela dans tous les métiers et pour toutes les catégories de personnel.

Affirmer, comme le font nos patrons, que le vieillissement des postier-es est la cause de cette situation est totalement irresponsable ! En effet, si tel était le cas, le taux d'absentéisme devrait progresser plus fortement chez les fonctionnaires que chez les salarié-es, leur moyenne d'âge étant plus élevée. Or, depuis des années, nous assistons à l'inverse.

<sup>1</sup>(en hausse de 5,06 % par rapport à 2014)

**“ Il s'agit maintenant d'un fait reconnu : le taux d'absentéisme est en corrélation avec les conditions de vie au travail... sauf pour les patrons de La Poste ! ”**



En 2015, encore, ce taux augmente de 3,80 % chez les premiers et de 4,40 % chez les salarié-es... Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

L'autre argument régulièrement avancé par la direction porte sur le grand nombre d'arrêts de longue durée.

Grossièrement, elle tente de faire passer le message que les postier-es sont touché-es par des maladies graves et longues, des maladies de vieillesse, en somme ! Nos patrons oublient un peu vite que ces longues maladies peuvent tout aussi bien être liées à des états dépressifs, conséquences d'un mal être au travail. Régulièrement, les administrateurs-trices de Sud, mais aussi des administrateurs non représen-

tants du personnel, réclament une étude sur cette situation... sans jamais que la Direction n'y réponde ! Enfin, en 2015, le nombre d'arrêts de moins de 30 jours a progressé de 2,87 % alors que celui des arrêts de plus de 90

# Des mesures, il y a urgence !

En 2012, après le prétendu grand dialogue et le rapport Kaspar, la direction de La Poste annonçait des mesures dont le but était, prétendument, d'améliorer le bien-être au travail. Début 2013, avec certains syndicats, un accord intitulé Qualité de Vie au Travail était conclu. Un de ses objectifs était de faire baisser

l'absentéisme pour maladie. Un autre accord, début 2015, enfonçait le clou : un avenir pour chaque postier. Il est donc temps de tirer les bilans. Ce ne sera pas pour nous étonner mais ils sont catastrophiques. Non seulement l'absentéisme n'est pas jugulé, mais il continue sa progression ! Pour éviter une crise sociale ma-

jeure, l'urgence est de prendre des mesures immédiates. Elles doivent concerner prioritairement l'emploi (cesser de considérer le personnel comme un coût), les restructurations à marche forcée et l'arrêt du management par le stress !

## Alternant-es

# La Poste se la joue bonne élève...

La Poste creuse son sillon de patron moderne et propre sur lui. Elle mise sur les thèmes en vogue, la qualité de vie au travail, l'accompagnement social des postier-es en fin de carrière ou son implication pour l'emploi des jeunes. Ces icônes de communication ne l'engagent pas à grand chose sauf à redorer son CV. En grattant un peu, le vernis social s'écaille rapidement, notamment pour les jeunes en contrat d'alternance.

... mais sa copie est mauvaise ! Depuis plusieurs années, la politique des grands groupes est d'attirer des jeunes avec des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. La Poste s'est engouffrée dans la brèche. En effet, il s'agit bien d'une aubaine pour les employeurs à même de se créer un vivier à bas coût (exonérations de cotisations sociales), de jeunes gens formés et qui et connaissent bien la

maison. Presque 4 500 contrats ont été signés en 2015 à La Poste, sur les trois dernières années ce sont plus de 13 750 jeunes qui sont arrivé-es, que ce soit à distribution ou au Réseau. Au delà du fait que ces jeunes font quelquefois office de volant de remplacement, à la fin de leur contrat de formation seulement 40 % ont obtenu un CDI en 2015... Plus d'un jeune sur deux se retrouve à la case départ. En effet, vous faites quoi avec un CAP de facteur ? Sauf à bosser à La Poste...

Au final, il s'agit d'un terrible gâchis. Ces contrats en alternance sont souvent synonymes de découverte du monde du travail mais la réalité est parfois cruelle. Les arrières pensées économiques prennent vite le pas. Ce type de contrat sert souvent de force variable de travail à moindre coût.



## Promotions

# Le cul de sac

Pendant très longtemps, le taux de promotion était resté très bas. Il a été en très forte augmentation sur la deuxième partie des années 2000, suite aux accords de Vaugirard déclinés ensuite dans tous les métiers. Cette évolution était liée aux nouvelles fonctions.

Entre temps, les réorganisations continuent et le taux de promotion ne cesse de baisser. À La Poste le taux est de 5,40% soit une baisse de 4,5% par rapport à l'année dernière.

On estime que dans une boîte moyenne, ce taux se situe entre 6 et 8 %.

Pire le taux de promotion du personnel d'exécution vers l'encadrement n'est que de 0,5%, ridiculement bas. Cela signifie donc que les postier-es n'ont aucune chance de passer "cadre" durant leur carrière. L'ascenseur social est en panne.

# SUD entendu par le juge d'instruction

Les directions avaient nié toute responsabilité administrative, renvoyant la faute à l'entreprise sous-traitante. Fort heureusement, le juge avait autorisé le CHSCT à se saisir de l'affaire. Parallèlement, l'inspection du travail du 92 enquêtait et déposait ses PV auprès du tribunal de Nanterre.

SUD PTT a décidé de se porter partie civile dans cette affaire. Cela fait des années que nous dénonçons le recours à la sous-traitance. Ce recours n'a qu'un seul but : faire des économies en pressurant au maximum les sous-traitants. Or, rien ne justifie que ces salarié-es ne soient pas postier-es

à part entière puisqu'ils effectuent exactement les mêmes travaux, dans les mêmes locaux et avec les mêmes matériels (fournis par La Poste) et de surcroît managés par des encadrant-es postiers.

Par ailleurs, nous savons que ces sous-traitants ne sont pas payés à la hauteur des horaires qu'ils effectuent et travaillent pour certains sans contrat ou bien sans être déclarés. Pourtant il est de la responsabilité de La Poste de s'assurer qu'ils sont déclarés et que la réglementation en matière de droit du travail est respectée.

**“ L'instruction  
concerne quatre infractions.  
Homicide involontaire  
Travail dissimulé  
Prêt illicite de main d'oeuvre  
Délit de marchandage ”**

La Poste préfère rejeter la faute sur l'entreprise sous-traitante, oubliant que c'est elle qui crée le dumping social pour faire toujours plus de profit au détriment des salarié-es et de leurs conditions de vie et de travail.

C'est ce système que nous entendons dénoncer en nous portant partie civile.

Nous avons pu expliquer cette situation lors de notre audition chez le juge d'instruction le 23 juin.

## La Banque Postale condamnée !

L'AMF (Autorité des Marchés Financiers) a, le 22 juin, infligé une amende de 1,5 million d'euros pour insuffisance d'informations concernant la commercialisation d'un fonds commun de placement (FCP). En 2006, La Banque Postale commercialise deux FCP (Progression 2006), ces deux produits étant composés d'actions et d'obligations. Ils garantissaient, normalement, un capital au bout de 8 ans de détention. Petit problème, ces fonds ont connu de grandes difficultés en 2011, lors de la crise des dettes souveraines. Devant cette situation, de nombreux détenteurs de ces produits ont décidé de sortir de ces fonds. Il est alors reproché à La Banque Postale de ne pas avoir, ou alors pas suffisamment, informé des conséquences d'une sortie anticipée<sup>1</sup>. Les patrons de La Banque Postale ne cessent de répéter sur tous les tons qu'il faut adopter une

« attitude 100 % client ». Une telle attitude a de quoi étonner et fait plutôt désordre !

Au-delà même de l'amende, c'est l'image de La Banque Postale qui en prend un coup. Cela est d'autant plus vrai que ce n'est pas une première. Souvenons nous de Benefic ! Nos patrons aiment souvent expliquer l'importance de la confiance. Comment une banque peut-elle inspirer confiance et attirer des utilisateurs si son conseil est à prendre avec des pincettes ? !

Enfin, force est de reconnaître que, sur le terrain, la hiérarchie n'est pas tendre avec les conseiller-es bancaires... Combien de licenciements sont prononcés chaque année pour insuffisance professionnelle, pour défaut de conseil etc. ?

**On peut s'autoriser à se questionner sur les conséquences de la présente affaire pour nos patrons**

<sup>1</sup> Les pertes pour les clients ont pu atteindre 30 % des fonds exposés !

## La lutte paie... et paiera !

Ces dernières semaines le confirment et ce, quels que soient la longueur des conflits ou le nombre de postier-es engagé-es dans la lutte.

■ À Rivesaltes (66), soutenus pas SUD et CGT, les facteurs/trices au bout de 7 mois de conflit ont pu faire plier La Poste. Cette dernière a pourtant utilisé tous les coups bas de sa palette patronale : intérimaires pour remplacer les grévistes, paies à 0, mépris et tentatives de division du collectif de grévistes, sanctions disciplinaires... Rien n'y a fait ! À la clé, créations d'emplois (tournée supplémentaire et augmentation du volant de remplacement), précarité est battue en brèche (CDD Cdlisé), rythmes de travail assouplis avec un réel respect du week-end ...

Même si les collègues des PO ont occupé les feux de la rampe, plusieurs autres conflits ont eu lieu en même temps :

■ Deux mois de grève dans le 92 (Asnières, Colombes, Malakoff, Vanves et Issy-les-Moulineaux) avec au cœur de la bataille le centre de

distribution d'Asnières, notamment l'annulation de la réorganisation qui prévoyait 11 suppressions d'emploi, simultanément 12 intérimaires ont été embauchés ;

■ Sur la plaque de Chalette (45), 70 à 80 grévistes, et après 16 jours de grève, soutenu-es par Sud et CGT, la direction s'est résolue à reporter la réorganisation au 5 février 2017. Les collègues ont obtenu l'embauche de 3 CDI .

■ En Guadeloupe, sur les établissements de Capesterre Belle Eau et Le Moule, en moins d'une semaine de grève la direction a fait machine arrière et reporté le projet de réorganisation. Les postiers ont obtenu la transformation de CDD en CDI.

Ces grèves restent des moments de solidarité voire l'occasion de renouer des liens avec ses collègues. Une véritable aventure collective qui permet de rappeler à l'employeur que nous sommes les plus nombreux... donc les plus forts !